



---

## Conseil des droits de l'homme

15<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Mali

Genève, le 22 janvier 2013

#### Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Mali et la remercie pour la présentation de son rapport. Etant donné la situation actuelle, la Suisse apprécie la présence de la délégation malienne aujourd'hui à Genève.

Depuis début 2012, la situation des droits de l'homme s'est considérablement détériorée dans les zones contrôlées par les groupes islamistes armés. Cependant les violations des droits de l'homme ont augmenté également dans le reste du pays. La Suisse appelle le gouvernement de transition au Mali à assurer que les violations alléguées des droits de l'homme et du droit international humanitaire fassent l'objet d'enquêtes impartiales et ne restent pas impunies.

La Suisse se permet de formuler deux recommandations:

Faisant suite à notre recommandation lors du 1<sup>er</sup> EPU du Mali, la Suisse félicite le Mali d'avoir adopté un Plan d'Action quinquennal pour l'abandon de la pratique de l'excision. **Néanmoins, la Suisse réitère sa recommandation d'adopter une législation spécifique visant à interdire toutes les formes de mutilations génitales féminines.**

La Suisse constate que depuis les années quatre vingt, le Mali commue les condamnations à la peine capitale en peines d'emprisonnement à vie. De plus, le Mali a approuvé, lors de son 1<sup>er</sup> EPU, les recommandations portant sur l'adoption d'une loi visant à l'abolition de la peine de mort. La Suisse regrette que celle-ci n'ait toujours pas été adoptée. **La Suisse recommande de ratifier le 2<sup>ème</sup> Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort et à prendre des mesures adéquates en vue de son abolition.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.